

Plan d'intervention en cas de bris à la cybersécurité  
CPE La Grande Ourse



Objectif : Ce plan vise à établir la marche à suivre en cas d'incident en lien avec la confidentialité des données détenues par le CPE La Grande Ourse sur les différents logiciels utilisés pour le bon fonctionnement de la corporation. Tant pour la clientèle (parents, enfants, RSGE) que pour les employés.

La personne nommée en charge de la cybersécurité est :

**Marie-Eve Pelletier, directrice générale : 514-246-5309**

En cas d'incident, la personne nommée en charge de la cybersécurité doit sans délai aviser l'assureur aux coordonnées suivantes :

**Victor assurance via l'application**

**ou 1-800-607-1355**

**ou au cyberclaims@cfcunderwriting.com**

Le fournisseur de support informatique doit également être informé sans délai

**Unno, 1866-988-8666**

Les logiciels Gestionnaire et Amisgest détiennent leur propre plan d'intervention en cas de cyber attaque, ceux-ci sont joints au présent plan.

La marche à suivre suivante devra être suivi immédiatement après les appels à l'assureur et au fournisseur de support informatique :

1 : Rencontrer d'urgence le comité pour faire le point

2 : Donner l'Information au conseil d'administration par la personne en charge dans les 12 heures suivant l'événement

3 : Envoyer un courriel d'information aux parents et/ou employés et/ou RSGE concernés, les informant qu'un suivi par écrit de la situation leur sera donné à toutes les 48h, selon l'évolution de la situation par la personne responsable des communications

4 : Informer le Ministère de la Famille, soit le conseiller attribué au CPE La Grande Ourse

5 : Envoyer une communication à la Commission d'accès à l'information

6 : Consigner l'événement dans le registre prévu en cas de bris à la cyber sécurité.

Aux étapes 1 à 5, donner le numéro de téléphone d'urgence pour ce qui a trait à l'événement de cyber attaque(514-246-5309).